



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 27 - Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2017

Subventions aux associations à caractère médico-social Attribution 2017

Rapporteur : M. l'Adjoint DEVESA

La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer aux associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2017	Sommes proposées pour 2017
		2016	2015	2016		
AIDES Bourgogne-Franche-Comté	Lutte contre le SIDA, information et aide aux personnes	115 207 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois (AIRC)	Aide et soutien aux insuffisants rénaux - sensibilisation au don d'organes	2 967 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Alcool Assistance (section de Besançon)	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - sensibilisation au risque	350 €	700 €	650 €	800 €	650 €
Accompagnement des personnes atteintes de Maladies Orphelines (AMO)	Développement et animation d'ateliers destinés à l'accompagnement de personnes atteintes de maladies rares ou orphelines	14 000 €	Pas de demande	Pas de demande	14 000 €	868 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2017	Sommes proposées pour 2017
		2016	2015	2016		
ANPAA 25 (Association nationale de prévention en addictologie - comité de Besançon)	Prévention, formation et soin en alcoologie et tabacologie	81 685 €	6 700 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
APEDA Bourgogne Franche-Comté	Centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, public de tout âge	2 8564 €	850 € (+ 500 € CCAS)	790 € (+ 500 € CCAS)	1 000 €	750 €
Bibliothèque sonore de Besançon et du Doubs de l'Association des Donneurs de Voix	Enregistrement de livres audios - prêts aux personnes mal ou non voyantes et aux handicapés moteurs	4 350 €	750 €	695 €	1 000 €	650 €
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)	Information, consultation et prévention sur la sexualité	192 103 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Enfants et Santé (antenne de Franche-Comté)	Aide à la recherche médicale pour les enfants atteints de cancers et de leucémies	110 €	850 €	1 000 €	1 000 €	850 €
IREPS	Education et promotion de la santé (professionnels de la sante, de l'éducation et du social)	2 121 169 €	3 547 €	4 131 €	5 000 €	3 000 €
JALMALV	Accompagnement de personnes en fin de vie et manifestations grand public	22 204 €	850 €	790 €	1 000 €	800 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx - fourniture de matériel	11 950 €	800 €	741 €	800 €	800 €
MJC Palente-Orchamps	Centre social du quartier de Palente	568 987 €	3 700 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2017	Sommes proposées pour 2017
		2016	2015	2016		
TRANSHEPATE	Aide et soutien aux malades et greffés du foie	3 330 €	0	0	1 000 €	1 000 €
Vie Libre (section de Besançon)	Prévention et lutte contre l'alcoolisme - accompagnement d'anciens malades	0 €	700 €	1 000 €	1 200 €	1 000 €
Vivre Comme Avant (antenne de Besançon)	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	127 565 € (national)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
					TOTAL	28 168 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 28 168 €, sera prélevée sur la ligne 65.510/6574 CS 50000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 7 à la convention- cadre conclue entre la Ville de Besançon et la MJC Palente-Orchamps le 10 janvier 2013 permettant le versement de la subvention sus-mentionnée de 4 000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. VAN HELLE n'a pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0